

Commission d'Harmonisation Lycée n°3

Harmonisation des notes EPS Session 2018

La Commission Académique Lycée s'est réunie vendredi 15 juin 2018 au VR en salle DANE de 9H à 14H30

L'IA IPR EPS Monsieur SOLDAN préside la Commission.

Les membres de la Commission Académique

ALCAIDE	Sébastien	LP Kawéni	Présent
BELROSE	Guy-Luc	LP Bandré	Excusé
BENYAMINA	Louisa	LPO Mamoudzou Nord	Présente
CHAMINADE	Bruno	LPO Dembéni	Présent
CUMINAL	Alain	Lycée Chirongui	Présent
DEPREZ	Vincent	LP Dzoumogné	Présent
DONNIO	Danielle	LPO Nord	Présente *
ENGLISH	Craig	LP Chirongui	Présent *
ETCHELAMENDY	Sandrine	LEA L'Espérance	Présente *
FAURIE	Isabelle	LPO Mamoudzou	Remplacée par PICHOT Gwenole *
JARDIN	Pascale	LP Chirongui	Présente *
MENTEC	Florence	LPO Petite terre	Présente *
MERIEL	Pascal	LPO Sada	Excusé, remplacé par BOGACKI Freddy
NICKLES	Gilles	LP Bandré	Présent
THIRY	Céline	LPO Kahani	Présente
GRARE	Dominique	LPO Petite Terre	Invitée pour fonction chargée des examens *

L'IPR remercie les collègues présents et introduit la séance par les généralités :

- Tous les établissements de l'Académie sont représentés.
- Seuls 4 établissements sur 12 ont transmis le CR de la Commission d'harmonisation des notes intra établissement et 3 documents avec recueil de données sont exploitables.
Ce document souhaité a un intérêt pour avoir une vision globale de l'Évaluation et des Notes, état des lieux qui permet de faire un véritable travail d'harmonisation. L'étude de chaque cohorte conduit à l'analyse des disparités entre les séries, les APSAS, les CP, les écarts Garçons/Filles et contribue à faciliter les décisions de la Commission académique.
 - Proposition est faite de travailler l'an prochain sur un outil commun, tableau avec base de données quantitatives (données chiffrées concernant les examens EPS) et des données qualitatives (prise en compte de la diversité des contextes)
- La co évaluation et l'harmonisation avec toutes les difficultés que cela peut comporter est de la responsabilité des équipes, première garante de l'équité au sein de l'établissement, et plus largement au sein de l'académie. Elle ne doit pas se limiter à une juxtaposition de 2 évaluateurs quand la co-évaluation est de mise (Bac GT) mais elle doit permettre un véritable dialogue conduisant à une régulation.
 - L'idée d'un référent APSA intra établissement est avancée, sorte de dénominateur commun sur chaque APSA qui garantit une co évaluation équitable sur l'ensemble de l'établissement.

Les membres de la commission échangent sur :

- La réflexion engagée sur l'offre de formation pour favoriser la réussite de tous les élèves, notamment avec la proposition d'APSAS relevant de la CP5, ou l'écart Filles/Garçons est minimal, mais aussi avec des protocoles équilibrés dans la représentation des APSAS, « *continuer cette tendance de démocratisation de l'offre pour les filles* »
- Le travail à poursuivre pour faire évoluer nos représentations de l'activité physique, massivement centrées sur le modèle masculin. « *Définir une motricité féminine qui ne doit en aucun cas être comparée à un référentiel imaginaire des ressources au masculin* ». Nécessité pour les membres de la commission d'impulser dans leurs établissements la prise en compte dans l'évaluation, des observables moteurs des

deux sexes. La commission a proposé des grilles de lecture des référentiels pour les APSAS de la CP4, là où les écarts G/F sont les plus importants.

- La CP1 est toujours un sujet de discussion avec le constat des barèmes de performance toujours autant en défaveur des Filles, à l'exception du Lancer de Javelot, Référentiel National Rénové (circulaire Avril 2017). **Nous regrettons que les autres APSAS de la CP1 ne bénéficient pas de la même prise en compte, malgré nos travaux proposés en ce sens l'an dernier.**
- La mise en œuvre de règles communes en amont des évaluations par un travail de lecture en équipe des critères d'évaluation et par un accord sur les modalités d'évaluation doit débuter dès le début de l'année afin de garantir la sérénité des co évaluations en lycée général et technologique, ce qui ne veut pas dire que les enseignants des lycées professionnels en font l'économie (important pour l'équité de traitement des élèves).

La commission doit prendre en compte cette année, au regard des difficultés particulières d'ordre social rencontrées avec les évènements qui ont fortement perturbé les enseignements :

- La notation sur 2 APSAS lorsque le temps de pratique était insuffisant sur les 3 APSAS réglementaires, à minima de 4 séances (courrier IPR du 20 Avril 2018)
- Les conditions de travail qui ne sont pas optimales

Constat de nombreux cas d'élèves ABSENTS aux CCF

- Les textes imposent de ne convoquer aux épreuves différées que les élèves qui présentent un CM ou un justificatif valable
- La particularité à Mayotte du fait d'un déficit de médecins, et d'autres difficultés, nous amène à « rattraper » tout le monde, voire à organiser plusieurs rattrapages, surtout dans les examens de la Voie Pro, au regard de l'absentéisme des élèves.
⇒ L'IPR propose la règle suivante : organiser 1 rattrapage systématique quel que soit le motif.
- Gestion du suivi des élèves « absents » tôt dans l'année (cf. Document de cadrage des Examens EPS Mai 2018), des élèves « Dispensés », des élèves ne figurant pas sur les listes EPSNET, des inscriptions des élèves (de nombreuses erreurs)

Le fonctionnement EPSNET

- ✚ Dans le cas de 2 APAS évaluées, l'abréviation NV doit être appliquée à tout le Protocole
 - Cas particuliers des établissements qui n'ont pas pu valider avec NV et qui ont remplacé par DI : LP KAWENI, LPO DEMBENI et LPO KAHANI, en raison de protocoles communs à plusieurs groupes et remplis donc par plusieurs enseignants ou en raison de certaines mentions DI pour certains candidats.
 - Importance donc d'établir un Protocole par Enseignant et par Groupe (avec des dates précises des évaluations). Ce qui sinon, fausse les statistiques des DI, d'autant que dans l'Académie, le % de DI est très faible.
- ✚ Respect des APSAS du Protocole
 - Cas particulier du LPO KAHANI : Les APSAS des Protocoles n'ont pas été respectées, (mais le Protocole n'a pas été modifié) ce qui fausse les statistiques des APSAS.
 - Modification possible en cours d'année (importance de le signaler)

Des difficultés d'ordre informatique contraignent la commission à démarrer l'harmonisation seulement à 12H00. Monsieur SOLDAN autorise les membres de la commission à rentrer chez eux du fait de ce retard très important. 7 membres de la commission restés, participent à l'harmonisation des notes.

Les critères retenus pour l'harmonisation sont les suivants :

1. Écart Moyenne des Filles et la Moyenne des Garçons (si différence > 1,5 pt)
2. Écart de Moyenne par APSA
3. Écart Moyenne Établissement et Moyenne Académique

BAC G&T

	Moy Acad Avant H	Moy Acad Après H 1	Moy Acad Après H 2
F	12,95	13,23	13,32
M	14,61	14,31	14,74
Total	13,57	13,63	13,85

Écarts F/G par APSAS (différence retenue de + 2 pts)

✚ **KAYAK** Moy F 10,66 / Moy G 14,68

⇒ + 2 pts pour les Filles

⇒ - 1 pt pour les Garçons

✚ **TENNIS VOLLEY** Moy F 11,96 / Moy G 16,39

⇒ + 1 pt pour les Filles

⇒ - 1 pt pour les Garçons

✚ **VOLLEY** Moy F 10,67 / Moy G 14,5

⇒ + 1 pt pour les Filles

⇒ - 1 pt pour les Garçons

Regard par CP

✚ **CP4** Filles 12,09 / Garçons 14,72

⇒ Analyse : différence encore très importante qui encourage un travail sur les critères sexués

Écarts Moyenne Établissement/ Moyenne Académique

⇒ Harmonisation Établissements par rapport à 13,63, Moy Acad après H1

		Harmonisation
Lycée Du Nord	12,52	+ 1,2 pts
Y. Bamana	12,78	+ 1 pt
Petite Terre	13,8	0
Sada	14,13	-0,2 pt
Kahani	14,36	-0,3 pt
Kawéni	14,41	-0,5 pt
Dembeni	14,72	-0,8 pt
Chirongui	14,98	-1 pt

Échange sur Moy basse en Kayak Filles
Partie Sécurité difficile dans le référentiel
critère à revoir – répartition de pts- en
Com Acad pour cette APSA Acad

BAC PRO

	Moy Acad Avant H	Moy Acad Après H 1	Moy Acad Après H 2
F	12,52	12,56	12,81
M	14,15	14,04	13,94
Total	13,41	13,37	13,43

Écarts F/G par APSAS (différence retenue de + 2 pts)

✚ **CDD** Moy F 12,82 / Moy G 15,55

⇒ + 0,7 pt pour les Filles

⇒ - 0,7 pt pour les Garçons

✚ **RUGBY** Moy F 10 (1 seule élève) / Moy G 15,55

⇒ + 1 pt pour la Fille

⇒ - 0,7 pt pour les Garçons

		Harmonisation
Lycée Du Nord	11,94	+ 1,1 pts
Kawéni	12,32	+ 0,7 pt
Mamoudzou Nord	12,56	+ 0,5 pt
Lycée Petite Terre	13,07	+ 0,2 pt
Bandrélé	13,35	0
Kahani	13,5	0
Sada	13,53	0
Chirongui	14,98	-0,1 pt
Dzoumogné	14,32	-0,5 pt
Dembeni	14,81	-0,9pt

Écarts Moyenne APSAS/Moyennes autres APSAS

✚ **TT** Moy F 14,50 / Moy G 15,85

⇒ - 0,3 pt pour les Filles

⇒ - 0,8 pt pour les Garçons

✚ **ESCALADE** Moy F 16,17 / Moy G 16,21 Lycée DEMBENI (en dehors de « l'espace de confiance » déterminé par plus ou moins un écart type))





⇒ - 1,5 pt pour tous les élèves

Écarts Moyenne Établissement/ Moyenne Académique

⇒ Harmonisation Établissements par rapport à 13,63, Moy Acad après H1

	Moy Acad Avant H	Moy Acad Après H	Écart type Avant H	Écart type Après H
F	12,88	13,15	3,29	3,27
M	13,79	13,79	3,73	3,69
Total	13,4	13,51	3,58	3,53

Écarts F/G par APSAS

-  **BASKET** Moy F 12,27 / Moy G 14,94
⇒ **+ 1 pt pour les Filles**
-  **DEMI FOND** Moy F 11,35 / Moy G 14,21
⇒ **+ 1 pt pour les Filles**
-  **PENTABOND** Moy F 11,74 / Moy G 13,70
⇒ **+ 0,5 pt pour les Filles**
-  **TENNIS DE TABLE** Moy F 9,75 / Moy G 13,75
⇒ **+ 1,5 pt pour les Filles**

Échange analyse autour de la différence de performance F/G pointée dans les Référentiels Nationaux de la CP1

Et de l'effort nécessaire sur les représentations des enseignants dans la CP2

Écarts Moyenne Établissement/ Moyenne Académique

Lycée Du Nord Moyenne la plus basse de l'Acad (12,12)




- ⇒ **+ 0,5 pt Pour tous les élèves** (remis dans l'espace de confiance)
Après harmonisation Moy LDN 13,07

Lycée Du Nord	12,12	13,07
Lycée Dembeni	15,61	14,07

Lycée DEMBENI Moy la plus élevée de l'Acad (15,61)

- ⇒ **1 pt Pour tous les élèves** (remis dans l'espace de confiance)
Après harmonisation Moy LDN 14,07

Perspectives pour 2018-2019

-  Rappeler dans la Lettre de rentrée des ressources importantes
 - Document de cadrage des examens EPS en CCF (envoyé en Mai 2018)
 - Tableau synthèse des Examens (sur le site EPS)
 - Document aide EPSNET (à faire, sorte de tutoriel)
 - Consultation de tous les documents de la Commission Académique 2017-2018 sur le site EPS
-  Travailler sur le Référentiel Académique Kayak
-  Émettre des préconisations pour faciliter les harmonisations : fixer 1 objectif de Moyenne Établissement dans l'espace de confiance de autour de 13/20 avec un Ecart Type avoisinant les 3

14H30 Fin de la Commission Académique et remerciements pour la contribution de chacun.

Compte-rendu dressé par Mme Danielle DONNIO